

structures en créant par décret présidentiel une agence de l'investissement international à laquelle il a confié le mandat spécifique d'encourager et de faciliter l'investissement étranger direct. L'investissement étranger dans le secteur des ressources naturelles relève des ministères de la Géologie et de l'Écologie et des Ressources biologiques.

Les textes législatifs suivants gouvernent l'investissement étranger au Kazakhstan :

1. la «Loi sur l'investissement étranger au Kazakhstan» (7 décembre 1990);
2. la «Loi sur les principes fondamentaux de l'activité économique étrangère» (15 décembre 1990);
3. la «Loi sur l'activité en matière d'investissement au Kazakhstan» (10 juin 1991), gouvernant tous les investissements — y compris les investissements étrangers — dans la république;
4. la «Loi sur la régulation des devises étrangères» (13 juin 1991);
5. la «Loi sur les concessions» (23 novembre 1991);
6. un document législatif antérieur, la «Loi sur les zones économiques franches» (30 novembre 1990).

Viennent s'ajouter plusieurs décrets présidentiels, dont l'«Ordonnance relative à la préservation de l'activité économique étrangère» (31 décembre 1991) et l'«Ordonnance relative à l'organisation de l'activité économique étrangère durant la période de stabilisation économique et de transition à l'économie de marché» (25 janvier 1992). Cette dernière ordonnance était particulièrement significative puisqu'elle établissait que toutes les personnes morales (indépendamment du type de propriété) avaient le droit de se livrer à une activité économique étrangère sans permis spécial, exception faite de l'exportation de certains produits d'importance pour le gouvernement (par exemple le pétrole, le gaz, le charbon, l'acier laminé, les céréales, le coton et la laine). Concrètement, cela signifie que les investisseurs occidentaux doivent s'inscrire auprès du ministère des Finances et du ministère des Relations économiques extérieures.

Du point de vue du partenaire étranger, les caractéristiques les plus importantes de cet ensemble de textes législatifs sont les suivantes :